



**Aussant** retourne à Londres pour travailler *Page A 3*



**Le biblio-vélo** d'un travailleur de rue atypique *Page A 4*



**BlackBerry:** le scénario de la vente est envisagé *Page B 1*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CIV N° 181

LE DEVOIR, LE MARDI 13 AOÛT 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## ANTICOSTI, EN MARGE DU MONDE (1)



ANIK BOILEAU

Anticosti a beau être la plus grande île du Québec, plus vaste que la Corse, « la perle du Saint-Laurent » demeure la fille inconnue de la terre Québec. Ci-dessus: l'emplacement de l'ancien village de Baie-Sainte-Claire.

## Débarquer sur un mythe

Pas un jour sans qu'il soit question d'Anticosti dans l'actualité québécoise, et cela, depuis des mois. À cause du pétrole. Pourtant, personne ou presque ne connaît cette île à l'abri du monde et du bruit, au milieu du golfe Saint-Laurent. Une île mythique. Monique Durand s'est rendue à Anticosti et en a rapporté des carnets dont voici le premier.

MONIQUE DURAND  
à Anticosti

On en rêve comme de l'inaccessible étoile. On espère s'y poser un jour. Un jour, on touchera l'île perdue, le paradis surgi des eaux, un jour, on débarquera sur le mythe, on ira à Anticosti. Combien sommes-nous à nous être dit ces choses? Pourtant, l'île d'Anticosti reste et restera, pour la plupart d'entre nous, la terre mystérieuse au nom si évocateur, Anticosti, juste le mot est un voyage, ses quatre syllabes, déjà une aventure.

Et puis, un matin de mai, on a cette chance. On part pour l'île. Du moins on sait que « ça passe... pour le moment ». Il n'y a pas de station météo à Anticosti. Le pilote, depuis Sept-Îles ou Havre-Saint-Pierre, téléphone à « Monsieur Louis », le vieux loup des airs sur l'île. Lui sait. Quand Louis dit: « Ça passe », alors vous avez de bonnes chances de pouvoir vous poser là-bas. Le pilote atterrira si le plafond dépasse au moins de quelques mètres la tête des épinettes. Rassurant, non?

Air Liaison annonce le départ. Deux hommes campent à l'aéroport de Sept-Îles depuis deux jours, dans l'attente que « ça passe ». Le petit six passagers Navajo décolle enfin, franchit le golfe au-dessus des nuages. Trois passagers à bord sont des Anticostiens qui reviennent, un peu frustrés, d'un forum sur le tourisme qui avait lieu à Sept-Îles. « Youhou... Anticosti, on existe aussi! » C'est dit par l'un des trois sur un ton badin, mais il n'empêche. Anticosti se sent depuis toujours l'oubliée parmi les oubliés. Oubliée des gouvernements, des organismes, des touristes, de nous tous. « Certains croient encore que personne ne vit sur Anticosti, me dit Roger Chenel, infirmier à Port-Menier. Ils pensent que

l'île, c'est seulement des chevreuils! »

C'est vrai qu'avant 1825, Anticosti fut terre-neuvienne pendant quelques décennies. Mais encore aujourd'hui, elle échappe, on dirait, à la réalité québécoise, même si elle est profondément ancrée dans l'imaginaire. Elle n'est ni la Gaspésie ni la Côte-Nord. Elle est entre les deux. Avec un climat qui lui est propre, usine à tempêtes et à neige, chaudière de vent et de brume, 70 jours de purée de pois annuellement en moyenne à l'est de l'île. Elle était exclue du Plan Nord de Jean Charest, comme elle l'est aujourd'hui du Nord pour tous de Pauline Marois. « Nous n'avons pas d'accent qui nous distingue, comme les Cayens de Havre-Saint-Pierre ou celui des Gaspésiens, pas non plus de look particulier », affirme Stefan Tremblay qui travaille à l'aéroport d'Anticosti.

Elle a beau être la plus grande île du Québec, plus vaste que la Corse, « la perle du Saint-Laurent », inimaginable paradis de beautés sauvages, quelque chose d'inentamé comme il en reste peu dans le monde, Anticosti demeure la fille inconnue de la terre Québec. Elle a beau avoir une his-

VOIR PAGE A 8 : ANTICOSTI

## SYSTÈME INFORMATIQUE DU MÉTRO

# La STM et Alstom ont été dépassés

MARCO FORTIER

La Société de transport de Montréal (STM) et son fournisseur Alstom ont « sous-estimé l'ampleur et la complexité » du projet de remplacement de la commande centralisée du métro, qui a provoqué sept pannes majeures depuis un an et demi.

Ce chantier colossal, dont les coûts ont explosé, a donné lieu à tellement de « bogues » que la STM a envisagé en 2009 d'annuler le contrat et de relancer un appel d'offres, indique une note de service interne obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information.

« Tant la STM que le fournisseur ont sous-estimé l'ampleur et la complexité du projet », indique la note de service datée du 8 avril 2011 et préparée par la Direction exécutive de la STM.

« Après coup, on constate que la STM et le fournisseur n'étaient pas suffisamment préparés ni outillés pour faire face aux multiples enjeux technologiques que ce projet comportait », ajoute le document de 29 pages.

La STM a fait son mea-culpa après la publication d'un rapport dévastateur du vérificateur général de Montréal sur les ratés de l'implantation du système informatique, il y a deux ans. Or, la note de service obtenue par *Le Devoir* in-

« Tant la STM que le fournisseur ont sous-estimé l'ampleur et la complexité du projet »

VOIR PAGE A 8 : MÉTRO



**Le Monde** Les Tunisiennes tiennent ce mardi une marche « historique » pour défendre leurs acquis, uniques dans le monde arabe. *Page B 5*

**Actualités** La sénatrice Wallin dénonce un rapport « erroné et injuste », mais dit qu'elle remboursera toute dépense non justifiée. *Page A 3*



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 5  
Mots croisés..... B 2  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 4



MARCOS MORENO AGENCE FRANCE-PRESSE  
Des files d'attente se forment à la frontière de Gibraltar et de l'Espagne à la suite des contrôles instaurés par la police espagnole.

## Gibraltar: la querelle Londres-Madrid se corse

ANNE LAURE MONDESERT

Londres — Deux importants pays de l'Union européenne, la Grande-Bretagne et l'Espagne, sont à couteaux tirés depuis quelques semaines, et la tension est montée d'un cran lundi. Londres et Madrid se sont mutuellement menacés de poursuites à propos du territoire britannique de Gibraltar, objet d'un regain de tensions diplomatiques et où une frégate de la Royal Navy doit faire escale dans le cadre de manœuvres militaires.

Un porte-parole du premier ministre britannique, David Cameron, a affirmé que Londres réflé-

chissait à un « recours d'ordre juridique » pour contester les contrôles aux « motivations politiques et totalement disproportionnés » effectués à la frontière de Gibraltar par la police espagnole.

David Cameron, qui avait appelé la semaine dernière son homologue Mariano Rajoy pour l'avertir d'un « risque réel » de dégradation des relations bilatérales à propos de Gibraltar, est « clairement déçu par le fait que l'Espagne n'a pas mis fin ce week-end aux

VOIR PAGE A 8 : GIBRALTAR

**Lire aussi** L'éditorial de Serge Truffaut: Le déchirement. *Page A 6*

# **BRAVO MILOS!**

MERCI POUR  
CE MAGNIFIQUE  
PARCOURS.

L'équipe Rogers et tous les Canadiens te félicitent  
pour ta performance exceptionnelle.

# ACTUALITÉS



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Robert Bordeleau, candidat à la mairie de Laval

## MAIRIE DE LAVAL

### Un des candidats doit justifier une dette de 120 000 \$ à Revenu Québec

JEANNE CORRIVEAU

Si le chef du Parti au service du citoyen (PSC) et candidat à la mairie de Laval, Robert Bordeleau, a des problèmes avec le fisc québécois, c'est en raison d'une « fraude » dont il aurait été victime, affirme-t-il. Sa firme d'import-export, RBS International, doit un peu plus de 120 000 \$ à Revenu Québec, mais M. Bordeleau soutient n'avoir rien à se reprocher dans cette affaire.

Vendredi dernier, *L'Écho de Laval* révélait que l'entreprise de M. Bordeleau avait fait l'objet d'un ordre de saisie pour des sommes dues en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec. En mai 2012, Revenu Québec a réclamé un montant de 187 470 \$ à RBS International qui en a acquitté une part de 64 641 \$. Une entente serait intervenue avec Revenu Québec pour le montant en souffrance.

M. Bordeleau soutient que ces difficultés sont liées à un litige commercial survenu en 2011 avec un de ses clients qui faisait affaire avec un pays d'Amérique du Sud. En entrevue au *Devoir*, il explique que Le Groupe Nissi, une entreprise québécoise, aurait conclu une entente avec RBS International pour la fourniture de produits alimentaires, notamment des pois et des lentilles. M. Bordeleau reproche à Nissi d'avoir omis de le payer pour les services rendus, ce qui représenterait pour son entreprise un manque à gagner d'au moins 3,5 millions de dollars, affirme-t-il.

Le litige devra être tranché par un tribunal d'arbitrage international et Revenu Québec a été désigné comme créancier prioritaire.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au *Devoir*, Robert Bordeleau précise que son entreprise s'est toujours comportée comme une « une bonne citoyenne corporative » et que les sommes dues à Revenu Québec seront remboursées « rubis sur l'ongle ».

#### Dénigrement?

Robert Bordeleau accuse ses adversaires du Mouvement lavallois d'avoir ébruité l'affaire pour lui nuire. Il dit n'avoir aucune intention de renoncer à la mairie de Laval. « Si je dois 120 000 \$ au fisc, ce n'est pas parce que j'ai mal géré mon entreprise. Au contraire, j'ai été fraudé. Alors, ça ne m'empêchera pas de gérer un budget de 800 millions », avance-t-il.

L'aspirant maire indique que les 21 candidats de son équipe étaient déjà au courant des démêlés de son entreprise avec le fisc et qu'ils ont réitéré leur appui au chef la semaine dernière.

De son côté, le président du Mouvement lavallois, David De Cotis, rejette les accusations de M. Bordeleau. Il s'agit, dit-il, d'informations publiques qu'un média a diffusées et que les citoyens sont en droit de connaître. « Si quelqu'un n'est pas capable de gérer sa propre compagnie — une entreprise d'un seul employé —, comment peut-il imaginer de gérer une ville de 400 000 habitants et une richesse de 800 millions ? », se demande-t-il.

Le *Devoir* a tenté en vain d'obtenir les commentaires du Groupe Nissi.

Le Devoir

**D** Lire aussi : Une lettre de Robert Bordeleau dans laquelle il s'engage « à faire proprement le sale boulot », sur *LeDevoir.com*

## Indemnité de départ du député de Viau : Bernard Drainville remet en question le sens éthique des libéraux

MARTIN OUELLET à Québec

Le député libéral démissionnaire dans Viau, Emmanuel Dubourg, devrait avoir honte d'empocher son indemnité de départ, a estimé lundi le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville.

Le ministre se demande aussi comment le chef libéral, Philippe Couillard, peut tolérer qu'un de ses députés quitte la barque avec un chèque de transition signé par les contribuables moins d'un an après avoir sollicité un nouveau mandat aux électeurs.

Au lieu de faire des conjectures sur la date du prochain scrutin général, M. Couillard ferait mieux de réviser ses normes éthiques et prendre

## La sénatrice Wallin dénonce un rapport « erroné et injuste », mais jure qu'elle remboursera

Ottawa — La sénatrice Pamela Wallin affirme qu'une vérification indépendante sur près de quatre ans de réclamations de frais de déplacement est « fondamentalement erronée et injuste », mais elle assure qu'elle remboursera toute dépense non justifiée, avec les intérêts.

Des sources affirment que le rapport de vérification recommande que l'ancienne conservatrice rembourse 121 000 \$ réclamés en frais de déplacement, et qu'un autre montant totalisant 21 000 \$ devrait être examiné de plus près.

« Lorsque j'ai été nommée au Sénat en 2009, j'étais déterminée à être une sénatrice active, qui considérait comme son travail de faire avancer les causes qui tiennent à cœur aux Canadiens », a affirmé M<sup>me</sup> Wallin, lundi.

« Lorsque j'étais invitée à participer à des événements publics et à m'exprimer, [...] je considérais qu'il était de mon devoir d'accepter chaque fois que je le pouvais. Les déplacements à ces discours et apparitions publics étaient — et sont, selon ma vision des choses — une dépense sénatoriale légitime. »

M<sup>me</sup> Wallin affirme que la firme comptable Deloitte, qui a procédé aux vérifications, a évalué la validité de réclamations passées en se basant sur des règlements sur les dépenses et déplacements des sénateurs adoptés plus récemment.

« Mon point de vue est que ce rapport est le résultat de procédés fondamentalement erronés et injustes », a-t-elle exposé. « Deloitte a — à tort selon moi et mes avocats — appliqué rétroactivement les changements apportés en 2012 aux politiques sénatoriales de déplacement. Cela a pour résultat d'invalider un certain nombre de dépenses approuvées et payées par le Sénat, faites en 2009, 2010 et 2011 », a-t-elle poursuivi.

Elle affirme qu'elle n'a jamais tenté délibérément de se faire rembourser des dépenses qu'elle ne croyait pas reliées aux affaires du Sénat.

#### Vols entre Ottawa et la Saskatchewan

La vérification a examiné chaque vol que M<sup>me</sup> Wallin a pris sur une période de 1369 jours, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 septembre 2012. M<sup>me</sup> Wal-

lin se déplaçait entre Ottawa et la Saskatchewan, la province qu'elle représente, en effectuant souvent une escale d'au moins une nuit à Toronto.

La sénatrice soutient qu'elle remboursera personnellement les montants réclamés, faisant vraisemblablement référence à l'histoire de son collègue Mike Duffy, dont les dépenses non justifiées de 90 000 \$ ont été remboursées par l'ancien chef d'état-major de Stephen Harper, Nigel Wright.

Elle a aussi tenté de justifier des changements, rapportés par des journalistes, qui auraient été apportés rétroactivement à son calendrier Microsoft Outlook après que les vérifications eurent commencé. Elle a attribué ces changements à un procédé de formatage qui visait à coopérer à l'enquête, et non à lui nuire.

« À aucun moment n'ai-je tenté d'induire Deloitte en erreur. Nous savions que Deloitte avait accès à une copie des calendriers originaux en tout temps », a-t-elle soutenu.

La Presse canadienne



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'ancien chef et fondateur du parti Option nationale avait annoncé le 19 juin dernier qu'il quittait la vie politique temporairement afin d'avoir davantage de temps à consacrer à sa famille.

## Jean-Martin Aussant retourne à Londres

Il affirme ne pas avoir vu d'« ouverture substantielle » chez des employeurs du Québec

GAÉTAN POULIOT

Malgré des études doctorales en analyse économique et de l'expérience dans de grandes sociétés d'investissements, Jean-Martin Aussant n'a pas réussi à trouver un emploi au Québec.

L'ex-chef d'Option nationale, qui a mis en veilleuse sa carrière politique pour se consacrer à sa famille, retournera donc à Londres pour travailler chez Morgan Stanley Capital International (MSCI). Il a été recruté au sein de la division couvrant l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Inde, a-t-il annoncé lundi dans un billet de blogue.

Il renoue ainsi avec son ancienne carrière. De 2003 à 2005, il travaillait pour cette firme spécialisée dans la gestion de portefeuille à titre de vice-président.

« Il était naturel pour moi de songer à un retour dans ce milieu », écrit-il, laissant toutefois entendre qu'il aurait préféré trouver du travail au Québec.

Mais « aucune ouverture substantielle n'est venue de Mont-

réal ou du Québec », note-t-il.

Au cours des dernières semaines, Jean-Martin Aussant affirme avoir eu des discussions d'affaires avec des sociétés basées à Shanghai, Hong-Kong, Singapour, Abu Dhabi et Londres, mais aucune entreprise d'ici.

#### Souverainiste

Le militant souverainiste de 43 ans s'est-il cogné le nez sur la porte du Québec inc.? Lui-

Il affirme avoir eu des discussions d'affaires avec des sociétés basées à Shanghai [...] et Londres, mais aucune entreprise d'ici

même se pose la question : « Est-ce là le fruit d'un marché tranquille à Montréal ou d'une identification trop forte à la souveraineté qui me nuirait dans certains milieux, je ne le sais pas. J'ose espérer que ça ne soit pas cette dernière explication. Pas en 2013, pitié. »

Celui qui a remporté un certain succès auprès des jeunes

souverainistes au cours de la dernière campagne électorale compte utiliser les réseaux sociaux pour rester en contact avec eux. « Avec Facebook et Twitter, nous serons pratiquement aussi près que si je vivais à Montréal », a-t-il écrit sur son compte Twitter, lundi.

Jean-Martin Aussant a été élu député du Parti québécois dans la circonscription de Nicolet-Yamaska en 2008. Après avoir claqué la porte du parti en juin 2011, il a créé Option nationale. Aucun candidat de la formation souverainiste n'a été élu lors des élections de 2012 et Jean-Martin Aussant a été battu dans sa circonscription.

Le 19 juin dernier, il a annoncé qu'il quittait temporairement la vie politique pour avoir davantage de temps à consacrer à sa femme et à ses jumeaux.

Jean-Martin Aussant n'a pas souhaité répondre aux questions du *Devoir* lundi.

Le Devoir

## Le député conservateur Merv Tweed démissionne

STÉPHANIE MARIN

à Brandon, Manitoba

Le député conservateur fédéral Merv Tweed a démissionné de ses fonctions et deviendra le président d'OmniTRAX Canada, une filiale de la compagnie américaine qui exploite des rails de chemin de fer et est propriétaire du port de Churchill, dans le nord du Manitoba.

« Nous sommes très fiers d'annoncer cet ajout à notre équipe, celle de Merv Tweed comme président canadien », a fait savoir par communiqué Kevin Shuba, le président-directeur général d'OmniTRAX. Merv apporte une fantastique combinaison d'expérience en affaires et de connaissance des réglementations gouvernementales. »

Sa nomination a été annoncée quelques heures seulement après que M. Tweed eut fait savoir qu'il laissait son siège aux Communes.

Le député de la circonscription de Brandon-Souris, au Manitoba, qui est âgé de 58 ans, avait alors simplement indiqué qu'il prévoyait travailler dans le secteur privé.

Il a été élu en 2004 et réélu en 2006, 2008 et 2011. Sa démission comme député fédéral entrera en vigueur à la fin du mois.

« J'ai eu l'honneur de servir le public pendant plusieurs années aux niveaux municipal, provincial et fédéral et ma décision de quitter la politique n'a pas été prise à la légère. La politique a été une partie importante de ma vie pendant de nombreuses années, et ses responsabilités et ses défis vont certainement me manquer », a indiqué Merv Tweed dans le communiqué annonçant sa démission.

M. Tweed avait également siégé durant trois mandats comme député provincial progressiste conservateur au Manitoba.

« Je remercie sincèrement Merv Tweed d'avoir contribué à bâtir un Canada plus fort. Je lui offre mes meilleurs vœux de succès », a fait savoir lundi le premier ministre Stephen Harper sur son compte Twitter.

Il y aura désormais deux circonscriptions vacantes au Manitoba, puisque l'ex-ministre Vic Toews a récemment démissionné.

M. Tweed avait été le président du comité des Communes sur les transports jusqu'en juin 2011 et, par la suite, avait présidé celui sur l'agriculture.

OmniTRAX, par ses entreprises affiliées, possède et exploite le port de Churchill, le seul port canadien en eau profonde de l'Arctique. Le service ferroviaire jusqu'au port est également assuré par une société liée à OmniTRAX, soit la Hudson Bay Railway.

La Presse canadienne

## Rob Ford voulait rencontrer un détenu en dehors des heures de visite

Le maire de Toronto, Rob Ford, souhaitait rencontrer un détenu incarcéré dans un centre de détention dans l'ouest de Toronto en dehors des heures de visite, a appris le *Globe and Mail*. Cette demande de visite, considérée comme inhabituelle par les agents correctionnels, a incité ces derniers à écrire un courriel au ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de la province. Toujours selon le *Globe and Mail*, Rob Ford se serait rendu dans cette prison le 25 mars dernier aux alentours de 19 h afin de rencontrer Bruno Bellissimo, 43 ans. Cette demande de visite lui a été refusée et il aurait quitté les lieux par la suite. M. Ford n'a pas réagi à cette affirmation, mais son ancien bras droit, Doug Holyday, a abordé la visite ce lundi à l'Hôtel de Ville. Il a estimé que le maire essayait probablement de prêter main-forte au détenu ou à sa famille. M. Bellissimo aurait eu plusieurs démêlés avec la police et de nombreuses sources mentionnent des activités liées à la drogue.

Le Devoir

La Presse canadienne

## ACTUALITÉS

## Fierté Montréal se sert de son festival pour dénoncer la loi antigais russe

GAÉTAN POULIOT

Le festival Fierté Montréal donne une teinte politique aux couleurs de l'arc-en-ciel cette année. Les organisateurs de l'événement, qui a pris son envol lundi, dénoncent avec vigueur la nouvelle loi russe interdisant toute promotion de la cause homosexuelle.

«On sait que la situation se détériore depuis plusieurs années en Russie», se désole Eric Pineault, président de Fierté Montréal, organisme dont la mission est de défendre les droits de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre (LGBT).

A quelques mois des Jeux olympiques de Sotchi et outré par la nouvelle législation de Moscou, qui peut mener à des arrestations et à des amendes, l'organisme a décidé de se faire entendre. Dans le cadre de son festival, Fierté Montréal organise une vigile pacifique devant le consulat russe de la métropole, mardi soir, afin de soutenir ses «frères et sœurs LGBT». Sur la page Facebook de l'événement, plus de 1200 personnes avaient indiqué lundi vouloir participer à la vigile.

«J'ai rarement vu un tel engouement. Des centaines de personnes s'ajoutent chaque jour», se réjouit M. Pineault. S'il fait beau, quelque 2000 personnes seront au rendez-vous, croit-il, avec des chandelles et des drapeaux arc-en-ciel à la main. Le créateur de ce symbole de la communauté gaie, le militant américain Gilbert Baker, doit d'ailleurs profiter de son passage à Montréal pour s'adresser à la foule.

Si Fierté Montréal veut profiter de la dynamique créée par les Jeux de Sotchi pour sensibiliser la population aux droits des homosexuels en Russie, il n'est toutefois pas question d'emboîter le pas aux appels à boycotter les Olympiques. «Je trouve ça ingrat de punir un athlète qui s'est entraîné toute sa vie», a indiqué M. Pineault lors d'une entrevue au *Devoir*.

Les récentes sorties du ministre des Affaires étrangères, John Baird, et du premier ministre Stephen Harper dénonçant la loi russe ont plu au président de Fierté Montréal. Il aimerait cependant que le gouvernement fasse des gestes concrets. Ottawa pourrait notamment interdire l'entrée au pays des diplomates russes, donne-t-il en exemple.

### 7<sup>e</sup> édition de Fierté Montréal

La 7<sup>e</sup> édition du festival Fierté Montréal se déroulera jusqu'au dimanche 18 août. La programmation de cette année comprend de nombreux événements, dont des spectacles gratuits place Émilie-Gamelin, des conférences sur les droits des gais et des activités communautaires. Le samedi 17 août, 140 exposants prendront d'assaut la rue Sainte-Catherine dans le Village gai. Le traditionnel défilé clôturera l'événement le 18 août.

Le Devoir

## Six nouveaux lobbyistes pour SNC-Lavalin

Pour une deuxième fois en un peu plus d'un mois, des représentants de SNC-Lavalin se sont inscrits au Registre des lobbyistes du Québec, ce qui fait passer à 16 le nombre de lobbyistes inscrits pour le compte de la firme d'ingénierie.

Dans un avis de modification publié ce lundi, il est indiqué que l'objectif de ces six nouveaux lobbyistes est d'obtenir des contrats «autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public, d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire, ou l'attribution d'une autre forme de prestation déterminée par règlement du gouvernement».

SNC-Lavalin vise ainsi trois nouveaux mandats, soit «dans le domaine de l'ingénierie des sols et matériaux pour des projets de construction et de réfection des ouvrages hydroélectriques», en «ingénierie générale pour la conception et la construction d'un nouveau projet de parc industriel ferroviaire», ainsi que pour des services généraux d'expertise environnementale pour bâtiments quant à l'amiante.

Les représentants de la firme d'ingénieurs ont ainsi rencontré ou appelé des personnes, ou transmis des communications écrites chez Hydro-Québec, à la Ville d'Alma, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que dans 13 municipalités situées en Abitibi-Témiscamingue.

L'inscription couvre une période d'un an entamée le 15 juillet.

### Transparence

Si SNC-Lavalin agit de la sorte dans l'espoir de décrocher de nouveaux contrats, une relationniste de la firme d'ingénierie, Lilly Nguyen, a expliqué que d'autres éléments motivent également ces nouvelles inscriptions au Registre des lobbyistes.

«Nous n'avons pas pris de chance, a-t-elle expliqué. Pour être le plus transparents possible actuellement, nous avons ajouté [au Registre] les gens qui travaillent au développement des affaires chez nous. C'est également une mise à jour de ce qu'on fait actuellement.»

La Presse canadienne



Ramon Vitesse (en noir au fond), qui utilise son pseudonyme pour faire un énième pied de nez aux conventions, tire derrière son vélo des livres et du matériel artistique pour aller à la rencontre des ados qui flânent, comme lui, dans Saint-Laurent.

## La culture de rue d'un autodidacte

Le biblio-vélo de Ramon Vitesse a repris du service cet été dans Saint-Laurent et jusqu'à la fin du mois. Parcours à vélo d'un travailleur de rue pas comme les autres.

LISA-MARIE GERVAIS

Criminologue, communicateur, cycliste invétéré amoureux des livres et de la culture populaire, Ramon Vitesse ne «fitte» dans aucune case, aime à déjouer les conventions sociales et sortir de sa zone de confort. D'ailleurs, Ramon Vitesse n'est pas son nom. C'est un pseudonyme, une provocation de plus pour sortir du cadre.

S'il fallait pourtant coller une étiquette sur ce sympathique verbomoteur, ce serait peut-être celle de travailleur de rue. «Mais amateur», insiste-t-il. Car l'homme à la houppe mohawk qui ne cache pas ses accointances avec l'anarchisme et les valeurs libertaires se défend bien d'être un professionnel de quoi que ce soit, prêchant plutôt pour le titre de «praticien et chercheur curieux» du n'importe quoi. «J'apprécie énormément l'amateurisme. Je travaille avec un certain sérieux, mais j'aime découvrir les choses par moi-même», lance-t-il.

Toujours est-il que ce résident de la Rive-Sud aura roulé sa bosse tout l'été (pour ne pas dire erré sans horaire ni but précis) dans les rues de Saint-Laurent, engagé par l'arrondissement, tirant sur son vieux vélo une remorque contenant des caisses de livres et du matériel d'art à la

rencontre des ados — et des tout-petits quand il y en a — qui flânent dans les parcs. Son but? Provoquer des rencontres, créer des liens. Il fait le pari que les jeunes ont soif de culture, peu importe les milieux d'où ils viennent, aussi difficiles soient-ils. «Les gens ne savent pas quoi faire avec ados. Ils ont peur de se faire insulter ou de se prendre une claque sur la gueule», dit-il. «Mais eux, de la culture, ils en veulent. C'est un besoin.»

Son but?

Provoquer des rencontres, créer des liens.

Les jeunes qui résistent aux livres, Ramon Vitesse trouve un malin plaisir à les amener doucement à ne serait-ce qu'en tenir un dans leurs mains. Sans jamais les forcer. «La plupart des jeunes ont appris à détester le livre parce qu'on a voulu le leur faire rentrer à coup de marteau dans la tête à l'école», avance celui qui a lancé un projet d'école alternative à Cowansville. «Je ne veux pas conspuer les classiques de la littérature, mais en éducation, il faut travailler avec les curiosités disponibles.»

### Livre et adolescents

Ramon Vitesse roule depuis plus de dix ans avec sa biblio-vélo. L'instigateur dit s'être inspiré de l'Italien Gérard Lutte, qui allait à la rencontre des jeunes grâce aux livres. Son mantra est de travailler à créer les rêves, les révoltes et

les utopies des jeunes. Et les siennes aussi, parce qu'il se reconnaît en eux.

Ce contact précieux avec les ados, il ne l'avait pas vraiment dans ses années de travail dans des organismes communautaires, où le travailleur de rue en jeans doit garder une certaine distance éthique. «J'aurais voulu que le travailleur de rue soit plus militant, plus conscientisé, politisé et impliqué.»

En ce lundi après-midi, sous le soleil du skatepark derrière l'aréna Raymond-Bourque, Ramon Vitesse n'a eu aucun mal à amorcer le contact avec les groupes de jeunes qui s'y trouvaient pour flâner ou pratiquer leurs prouesses sur patins ou planche à roulettes. L'un d'entre eux est reparti tout fier d'avoir pu faire du pochoir avec des bombes aérosols sur son skateboard. D'autres ont tourné les pages de livres trouvés dans la boîte de bandes dessinées de Mafalda, une biographie de Bob Marley et autres volumes élagués des bibliothèques.

Son taux de succès? «Mais qu'est-ce que le succès?», répond-il encore pour déjouer le journaliste. Il a tout simplement une foi inébranlable envers ceux qui en arrachent plus. «Si le jeune de la rue est encore en vie après avoir consommé de la drogue et être passé à travers toute cette misère, c'est qu'il y a quelque chose qui vibre encore.»

Le Devoir

## Mesures exceptionnelles pour protéger les saumons rouges en Colombie-Britannique

Terrace, C.-B. — Le retour des saumons rouges a atteint son plus bas niveau de mémoire d'homme dans le réseau hydrographique Skeena, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, forçant des interdictions de pêcher jamais imposées auparavant.

Les pêches commerciales et récréatives du «sockeye» sont interdites sur la rivière depuis le mois dernier. Et pour la toute première fois, Pêches et Océans Canada y interdit maintenant la pêche traditionnelle et récréative aux membres des Premières Nations.

Ces interdictions s'appliquent de l'océan Pacifique jusqu'à la rivière Skeena et à ses affluents. La pêche récréative est également interdite dans la rivière Babine et le lac Babine, à l'est de Smithers, ce qui met en colère la communauté autochtone du lac Babine. Le chef de cette communauté, Wilf Adam, a indiqué que pour l'instant, seule la pêche de subsistance était permise pour les membres des Premières Nations au lac Babine.

Le directeur régional de Pêches et Océans Canada, Mel Kotyk, estime que, du compte initial de 800 000, seu-



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Du compte initial de 800 000, seulement 395 000 saumons rouges remonteront le réseau hydrographique Skeena cette année.

lement 395 000 saumons rouges remonteront le réseau hydrographique Skeena cette année.

### Conditions en mer

Il affirme que le plan de gestion de la rivière exige la fermeture totale des activités de pêche si le recensement descend sous la barre des 400 000 individus. Selon lui, les conditions en mer expliquent la faible migration de cette année,

mais il a bon espoir qu'elle sera rétablie l'an prochain.

Les populations canadiennes de saumon rouge ont connu quelques problèmes ces dernières années. Un virus a notamment contaminé plusieurs individus de la rivière Fraser. La température de plus en plus élevée de la rivière avait aussi été évoquée en 2011 pour expliquer le déclin.

La Presse canadienne

## Le criminel de guerre nazi Laszlo Csatory meurt à 98 ans

Budapest, Hongrie — Un criminel de guerre nazi qui avait trouvé refuge au Canada pendant près de 50 ans est mort samedi dans un hôpital de Budapest à l'âge de 98 ans. L'avocat de Laszlo Csatory a indiqué lundi que son client avait succombé à une pneumonie.

Les autorités hongroises affirment que Csatory était le responsable d'un camp de la ville slovaque de Kosice où étaient incarcérés quelque 12 000 juifs. Csatory aurait fréquemment battu les détenus et aurait déporté des milliers d'entre eux vers Auschwitz ou d'autres camps nazis.

Csatory niait toutes les accusations contre lui, mais, en 1948, un tribunal tchèque l'avait condamné à mort par contumace en lien avec des crimes de guerre similaires.

Csatory était arrivé en Nouvelle-Écosse en 1949 et était devenu citoyen canadien en 1955, avant de travailler comme marchand d'œuvres d'art à Montréal. Il avait quitté le pays en 1997 après qu'il eut été découvert qu'il avait menti concernant son passé nazi. Il habitait la Hongrie depuis son départ du Canada et une décision concernant son éventuelle extradition vers la Slovaquie était attendue sous peu.

La condamnation à mort prononcée en 1948 avait été commuée en peine de prison à vie, puisque l'Union européenne interdit la peine capitale.



Laszlo Csatory

Associated Press

## Keystone XL: manifestation devant le département d'État

Washington — «Président Obama, arrête l'oléoduc!» : quelque 200 personnes ont organisé une sit-in lundi devant le département d'État à Washington contre le projet controversé d'oléoduc Keystone XL reliant le Canada aux États-Unis. Une coalition d'associations a rassemblé des manifestants majoritairement quinquagénaires et sexagénaires devant le ministère des Affaires étrangères, où ils ont cherché, sans succès, à se faire interpellé par les forces de l'ordre venues en nombre protéger le bâtiment fédéral. Les manifestants, tous équipés de pancartes détournant le logo de la campagne présidentielle de Barack Obama, ont chanté et scandé des slogans durant plus d'une heure et demie. Aucune date n'a été annoncée pour la décision définitive de l'administration de Barack Obama, concernant l'oléoduc de TransCanada qui traverse la frontière. Le président avait, en janvier 2012, remis toute décision à cette année afin de permettre la réalisation d'une étude sur l'impact écologique.

Agence France-Presse

## L'affaire Rehtaeh Parsons sera examinée par un avocat

Halifax — Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a choisi un avocat torontois pour procéder à un examen indépendant de toute la gestion de l'affaire Rehtaeh Parsons par la police et la direction des poursuites criminelles. Murray Segal, un ancien sous-procureur général de l'Ontario, devra faire des recommandations pour améliorer le système judiciaire, et évaluer l'impact que peut avoir la technologie sur les jeunes et leur famille, ainsi que les interactions avec le système de justice et la police. Il devra déposer son rapport sur l'affaire Parsons d'ici le 1<sup>er</sup> avril. Il aura notamment pour mandat de déterminer si les policiers ont agi assez rapidement et de manière appropriée dans ce dossier d'intimidation criminelle présumée, et devra fournir des recommandations à la province. Rehtaeh Parsons avait 17 ans quand elle s'est suicidée en avril après avoir été victime de cyberintimidation, selon sa famille.

La Presse canadienne

## Toronto: l'ancien juge Denis O'Connor enquêtera sur les pratiques policières

Le chef de la police de Toronto, Bill Blair, a nommé l'ancien juge Dennis O'Connor pour l'assister dans l'évaluation des pratiques policières, y compris l'usage de la force, dans la foulée de la mort de Sammy Yatim, abattu par un policier. M. O'Connor a notamment présidé l'enquête sur l'extradition et la torture du Canadien d'origine syrienne Maher Arar. M. Blair a demandé à M. O'Connor de faire des recommandations basées sur les meilleures pratiques utilisées sur la scène internationale. Cette annonce survient la veille d'une sortie publique, prévue par les familles de sept personnes tuées par la police, visant à prévenir d'autres affrontements fatals. La famille de Sammy Yatim, âgé de 18 ans lorsque la police l'a abattu dans un autobus vide le mois dernier, doit participer à cette conférence de presse, mardi. La mort du jeune homme a provoqué une onde de choc dans la population. Des vidéos de caméras de surveillance et de téléphones cellulaires ont révélé qu'il y avait eu neuf coups de feu.

La Presse canadienne



**porter**  
raffinée sur toute la ligne

# POUF ! Parti ! Ce solde finit à minuit.

Réservez d'ici minuit ce soir. Après, nos rabais feront FLAP-FLAP-FLAP !  
Et vous, vous ferez SNIF-SNIF-SNIF !



# SOLDE

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 13 août 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX 4 par jour <b>172 \$</b> Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour <b>132 \$</b> Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	ST. JOHN'S <b>247 \$</b> Taxes et frais compris	SUDBURY <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	THUNDER BAY <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	TIMMINS <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	WINDSOR <b>172 \$</b> Taxes et frais compris	BOSTON <b>227 \$</b> Taxes et frais compris
CHICAGO <b>242 \$</b> Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 3 octobre <b>265 \$</b> Taxes et frais compris	NEW YORK <b>221 \$</b> Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles <b>227 \$</b> Taxes et frais compris	<b>PRIX TOUT COMPRIS</b>				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

[flyporter.com](http://flyporter.com)

\*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 13 août 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

# ÉDITORIAL

## PARTI LIBÉRAL

### À gauche toute ?

Philippe Couillard tente, depuis qu'il est chef du Parti libéral du Québec, de repositionner sa formation politique et de se démarquer de son prédécesseur. À l'entendre, le PLQ serait de gauche, voire plus progressiste que ne l'est le Parti québécois. Vraiment ?

**I**l était quelque peu étonnant dimanche de voir le chef libéral, en conférence de presse à l'issue du congrès de l'aile jeunesse de son parti, disputer au Parti québécois l'étiquette progressiste pour se l'approprier. L'image que les Québécois ont du Parti libéral est tout autre. Sous Jean Charest, c'était un parti affairiste, lié au milieu des affaires et défenseur de politiques néolibérales, dont celle du « moins d'État ». Il en résulta notamment le transfert au privé de fonctions gouvernementales, y compris en santé, avec les dérives que l'on sait.

Pour se démarquer de Jean Charest, qui défendait, au moment de prendre la tête du PLQ en 1998, la nécessité de remettre en cause les acquis de la Révolution tranquille, Philippe Couillard défend à l'inverse la nécessité de revenir aux sources de l'idée libérale qu'ont portée de grands libéraux tels que Wilfrid Laurier, Alexandre Taschereau, Adélard Godbout, Jean Lesage. Pour lui, l'idée libérale, c'est l'ouverture au monde, l'esprit de réforme, la solidarité rendue possible par le développement économique. Ce sont les valeurs qui seront la pierre d'assise d'un nouveau Parti libéral.

Que sera ce nouveau Parti libéral qu'entend façonner le nouveau chef libéral ? On trouve sa pensée résumée dans une phrase tirée d'un document de réflexion du mois de mai où il écrit vouloir faire en sorte que le Parti libéral « soit à nouveau reconnu comme le parti le plus éthique, le plus compétent, le plus inclusif, le plus représentatif et le plus participatif du Québec ».

Vaste programme, car ce que nous décrit là Philippe Couillard, c'est l'antithèse de tous les maux dont le Parti libéral est affligé après neuf années au pouvoir. Pour intéressantes qu'elles soient, ses réflexions philosophiques sont loin de nous dire précisément où il loge. La phrase la plus révélatrice est lorsqu'il parle de la justice sociale rendue possible par une économie forte. À ce propos, il ajoute : « On a le cœur à gauche et le portefeuille à droite. » Cela étant dit, on ne peut accueillir qu'avec un fort brin de scepticisme sa prétention selon laquelle son parti serait plus à gauche et plus progressiste que ne l'est le Parti québécois. Comprenons qu'en réalité il est au centre.

Revenir au centre, là où il était à l'époque de Robert Bourassa, est la stratégie la plus rentable pour le Parti libéral. De là, il peut ratisser dans le champ des progressistes déçus du reniement par le gouvernement Marois de certaines promesses, un clou sur lequel M. Couillard ne manque pas de frapper chaque fois qu'il le peut. C'est à eux qu'il s'adresse quand il dit que le Parti québécois oublie d'être à gauche une fois au pouvoir. Il peut également penser, puisqu'il a le portefeuille à droite, retrouver les électeurs libéraux qui ont été tentés par l'aventure de la Coalition avenir Québec. Ils peuvent se sentir de nouveau à l'aise dans un Parti libéral qui continue de faire de l'économie sa priorité.

Tout cela n'est pour l'instant que belles intentions. Tout reste à traduire dans des politiques, un programme et des candidats qui incarneront ce « nouveau » Parti libéral. Philippe Couillard s'est engagé à faire adopter sa prochaine plate-forme électorale dans un congrès d'orientation au printemps prochain. Il a besoin de ce temps pour faire un travail sérieux et pouvoir prétendre à un véritable changement de son parti. Il sait d'ailleurs trop l'ampleur du travail à faire pour vouloir précipiter des élections. À ce propos, il a dit le week-end dernier une chose et son contraire. Voyons-y une façon de maintenir la pression sur le gouvernement Marois.

## GIBRALTAR DIVISE LONDRES ET MADRID

### Le déchirement

**J**amais dans l'histoire de l'Union européenne (UE) les relations politiques n'auront été aussi acrimonieuses que celles qui ont cours depuis quelques jours entre l'Espagne et le Royaume-Uni. Le sujet de cette discorde ? Gibraltar. À cause de ce dernier, de ce rocher qui est aussi un paradis fiscal, les premiers ministres Mariano Rajoy et David Cameron sont si remontés l'un contre l'autre qu'ils ont évoqué un recours à l'ONU et même à la Cour internationale de La Haye.

Officiellement, tout a débuté lorsque les autorités de cette colonie britannique de 7 km<sup>2</sup> ont décidé de construire un récif artificiel avec des dalles de béton dans le but d'élargir l'espace de la ressource halieutique. En réaction, le chef du gouvernement espagnol a dit étudier l'introduction d'un droit de péage élevé — 70\$ environ —, la fermeture de l'espace aérien aux avions qui utilisent l'aéroport de Gibraltar et l'ouverture d'enquêtes fiscales sur les biens immobiliers situés dans l'enclave britannique. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en cette affaire Rajoy n'entend pas faire dans la dentelle.

D'autant moins qu'officieusement tout a débuté par l'attitude adoptée par Gibraltar en matière de combat contre l'évasion fiscale. À ce propos, on se souviendra que le rocher fait partie de l'ensemble de lieux versés en optimisation fiscale dont dispose le Royaume-Uni dans cette région du monde, soit les îles Anglo-Normandes et l'île de Man. Toujours est-il qu'à la requête formulée par l'Espagne que les accords internationaux récents soient observés, les autorités de Gibraltar ont formulé une réponse à l'enseigne du service minimum. En clair, elles ont convenu de fixer l'impôt de certaines entreprises à 10%. Bref, Gibraltar entend maintenir sa culture de *dumping* fiscal qui insupporte Madrid depuis des décennies.

Signe de la gravité qui distingue ce dossier depuis 48 heures, le chef de la diplomatie espagnole va aller à la rencontre de son homologue argentin pour négocier (et non plus convaincre) les termes du front commun qu'ils veulent former pour défendre leur position devant l'ONU. L'Argentine étant membre non permanent du Conseil de sécurité, elle sera chargée de convertir les membres de ce dernier au bien-fondé de la demande espagnole. En échange de quoi l'Espagne s'est d'ores et déjà engagée à épauler l'Argentine dans son contentieux avec Londres sur les Malouines.

Alors que les Espagnols s'échinent sur le flanc diplomatique, les Britanniques ont décidé de jouer du muscle en envoyant des engins militaires dans les environs pour s'exercer aux coups de feu. C'est à se demander si l'Union européenne, le rêve et la solidarité européenne ne sont pas devenus des mots-valises.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

## LETTRES

### Mission des caisses populaires

Je suis tout à fait d'accord avec monsieur Pierre-André Julien qui se demande où s'en vont les caisses populaires (*Le Devoir*, 5 août 2013). Depuis que les banques ont enclenché leurs courses aux profits milliardaires, on dirait que les caisses populaires Desjardins ont voulu entrer dans la course à tout prix, malgré leurs structures coopératives, dans le but de faire miroiter d'impressionnants bilans annuels.

Lors de l'implantation graduelle des frais bancaires dans les banques, les caisses populaires ont raté l'occasion unique de se démarquer de leurs concurrents en suivant le même modèle. Tous les membres des caisses populaires se sont demandé comment il se fait que l'avènement des guichets bancaires automatiques et une diminution conséquente des employés dans les caisses aient engendré des frais bancaires qui n'existaient pas lorsqu'on était servi par des humains. Plutôt que de vouloir engranger des profits indécents comme les banques, les caisses populaires d'Alphonse Desjardins doivent se rappeler que leur mission est de servir leurs membres, riches et moins riches, en les traitant tous sur le même pied, en leur offrant des tarifs plus avantageux pour leurs épargnes et pour leurs emprunts. Il est quand même aberrant de devoir payer des frais pour maintenir un compte d'épargne à la caisse populaire!

Lucette de Gagné  
 Montréal, le 5 août 2013

### Fausses balles à Radio-Canada

Samedi, début de la soirée, Radio-Canada. À l'écran, Serena Williams, première joueuse de tennis au monde, affronte à Toronto Annieska Radwanska pour la coupe Rogers, version féminine. Tout à coup, en plein milieu d'une partie, l'image rétrécit et, dans un coin de l'écran, apparaissent Rafael Nadal et Novak Djokovic qui s'apprêtent à s'affronter à Montréal pour le même coupe Rogers, mais dans sa version masculine. Du coup, les deux ineffables animateurs de la télé trépigment, oublient le match féminin en cours, bafouillent un peu puis c'est le *black out*. Radio-Canada vient sans préavis de tirer la plogue du tennis féminin en cours à Toronto, pour se ploguer sans autre préambule sur le tennis masculin à Montréal, laissant en plan son auditoire jusque-là accroché au match Williams-Radwanska. Comme si la chose allait de soi. Plus frustrant que ça... Comment qualifier autrement ce de grossière insulte cet affront sans nom infligé par Radio-Canada à Serena Williams et à son adversaire Radwanska ? Affront infligé non seulement aux deux joueuses, mais à l'ensemble du monde du tennis féminin, aux femmes en général, de même, au bout du compte, qu'à l'ensemble des amateurs de tennis des deux sexes, y compris les moins politisés d'entre eux, laissés pour compte alors qu'ils étaient engagés mentalement et émotivement dans ce match in-

terrompu en plein milieu. Je suis très franchement de ceux qui n'arrivent toujours pas à croire ce que, pourtant, j'ai vu de mes yeux vu ! Au point que j'ai vérifié au calendrier : août 2013, Québec... J'ai fermé la télé sur-le-champ, comme pour ne pas me sentir passivement complice de cet affront. Comme par solidarité, j'ai flushé Radio-Canada et la Coupe Rogers. Et dimanche après-midi, pendant les finales, je suis allé aux vues !...  
 Jacques Keable, amateur de tennis  
 Le 11 août 2013

### La taxe de Couillard

J'ai entendu Philippe Couillard dans le discours de clôture du congrès des jeunes libéraux dire que le PQ avait maintenu la taxe santé... cependant, je voudrais souligner qu'il est à l'origine même de cette taxe, quand, alors ministre de la Santé, il a choisi et décidé que le CHUM serait au 1000, rue Saint-Denis au lieu du 6000, rue Saint-Denis. Ainsi, les coûts du projet sont passés de 800 M\$ à plus de 2,4 G\$ et l'ouverture du CHUM est passée de 2006 à 2016. Ce trou de presque 2 G\$ est LA raison de la taxe santé, un tel manque à gagner dans le budget santé doit être maintenant payé et Philippe Couillard oserait prétendre qu'il n'a rien à voir dans cette coûteuse décision... eh bien, il a une mémoire sélective, ce neurochirurgien, ou une opération à refaire !  
 Jean-Paul Thivierge  
 Saint-Bruno de Montarville,  
 le 11 août 2013

## LIBRE OPINION

### Fin d'époque à Pointe-Claire

CLAUDE ARSENAULT  
 Citoyen engagé

**L**e 5 août 2013, le maire de Pointe-Claire, Bill McMurchie, a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux élections municipales en novembre prochain. Après 23 années à siéger au conseil municipal, dont 15 comme maire, M. McMurchie met fin à une longue carrière de politicien à Pointe-Claire.

Avec ce départ prend fin à l'hôtel de ville de Pointe-Claire une époque de grande stabilité qui, malgré plusieurs réalisations, aura aussi été caractérisée par une diminution importante de la participation citoyenne dans l'élaboration et la discussion des enjeux. L'écoute et l'intérêt des élus pour tout débat ou toute contestation citoyenne de décisions prises par la Ville n'auront jamais été significatifs. Et toute démonstration de ferveur citoyenne à l'hôtel de ville aura été jugée offensive : pour calmer les ardeurs de citoyens venus exprimer leurs opinions lors de certaines réunions du conseil municipal, un règlement a été voté le 6 avril 2009, prévoyant des amendes pouvant aller de 300\$ à 2000\$ par « offense ». Ce règlement, jugé abusif par le ministère des Affaires municipales, n'est toutefois pas entré en vigueur. Mais le message était clair.  
 On a aussi pu observer un manque

d'écoute et d'intérêt pour des projets soumis par des groupes de citoyens engagés dans leur milieu. Cela est tout particulièrement vrai dans le domaine de l'histoire et du patrimoine, où plusieurs projets se sont vu refuser toute aide de façon catégorique. Les réponses à plusieurs demandes d'accès aux archives publiques de la Ville ont même été refusées ou se sont fait longuement attendre.

Parmi ces projets, on peut mentionner ceux de livre historique sur les 300 ans de Pointe-Claire et de centre d'interprétation patrimoniale dans le Village de Pointe-Claire (dans la maison Antoine-Pilon, construite en 1710). Ou encore, le refus de souligner le tricentenaire de Pointe-Claire en 2013. Des projets pourtant rassembleurs, qui pourraient amener le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens envers leur ville vers de nouveaux sommets.

#### Et le moulin ?

Au moment où M. McMurchie se retire, une de ses dernières décisions avec son équipe aura été celle de désigner la pointe claire et les bâtiments qui s'y trouvent comme site patrimonial en 2013, demande formulée à la Ville en 2005. C'est une bonne chose.

Mais faut-il rappeler que l'emblème de notre ville, le magnifique moulin à vent, joyaux de notre patrimoine construit en 1710, tombe en ruine ? Sachant qu'un

budget a été réservé pour permettre sa restauration, l'annonce d'un tel projet aurait pu être un geste de fin de carrière digne de celui qui a commencé son travail auprès de la Ville en étant le gardien d'un important lieu patrimonial, le Stewart Hall.

Le départ de M. McMurchie crée une occasion de changement et de renouveau sur la scène politique de Pointe-Claire. Ce renouveau devra se faire dans le sens d'une ouverture plus grande à la participation citoyenne, en accordant un intérêt accru aux débats et aux échanges mettant en valeur les espoirs et attentes des habitants de Pointe-Claire. Il faut espérer que la personne qui prendra la place du maire aura un véritable intérêt et une vision d'avenir pour les enjeux historiques et patrimoniaux qui, à Pointe-Claire, sont susceptibles de favoriser l'augmentation de la qualité de vie locale, le développement économique et l'enrichissement de la force d'attraction de la municipalité, tant pour les touristes que les familles à la recherche d'un milieu où il fait bon élever des enfants.

En espérant que la façon de faire du futur maire ou de la future mairesse de Pointe-Claire sera basée sur la transparence, l'écoute et l'ouverture aux débats d'idées. La démocratie citoyenne à l'hôtel de ville de Pointe-Claire doit maintenant reprendre sa place.  
 Bonne retraite, monsieur McMurchie !

HENRY MORGENTALER 1923-2013

## L'homme et la Charte

MARC-ANDRÉ SÉGUIN  
Avocat

**B**ien plus qu'un porte-étendard du droit à l'avortement, Henry Morgentaler a défini le rapport qu'entretenaient les juristes canadiens avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Héros pour certains, figure diabolique pour d'autres, si les femmes au Canada ont le droit à l'avortement, c'est en grande partie grâce à lui et à sa lutte qui a eu raison des dispositions qui rendaient la pratique criminelle. Décédé en mai dernier à l'âge de 90 ans, il a un parcours — marqué à la fois par la controverse et par l'avènement de la Charte canadienne des droits et libertés — qui est aussi l'un des plus instructifs de l'évolution du droit canadien en matière de droits de la personne et de la portée des protections offertes aux individus.

Ayant ouvert une première clinique privée à Montréal en 1968, puis à Toronto au début des années 80, le docteur d'origine polonaise, survivant des camps nazis et diplômé de l'Université de Montréal, se trouvait dans la controverse depuis deux décennies en multipliant les actes de défiance envers la réglementation sur l'avortement. Cumulant les poursuites criminelles pour sa pratique médicale, il a été acquitté par des jurys au Québec et en Ontario au fil des ans. Tant au Québec qu'en Ontario, des tribunaux d'appel annulèrent les acquittements des jurys pour leur substituer une peine de prison, événements sans précédent dans les deux provinces.

Un premier appel d'une telle annulation de la Cour d'appel du Québec, porté devant la Cour suprême en 1976, se solda par un échec pour Morgentaler. Mais une autre annulation d'acquiescement, en Ontario cette fois, fut portée en appel devant la Cour suprême en 1988. Cette fois, la Charte canadienne des droits et libertés ayant maintenant vu le jour, elle offrait ainsi de nouveaux outils au docteur pour sa défense.

## Une cause délicate

Pas que le processus ait été facile pour autant. Pour M<sup>e</sup> Morris Manning, avocat du D<sup>r</sup> Morgentaler à l'époque de la

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un article exceptionnellement tiré de la publication d'une corporation professionnelle, *Le Journal du Barreau du Québec* d'août 2013 (vol. 45, n<sup>o</sup> 8), qui analyse l'impact juridique qu'a eu Henry Morgentaler.

décision controversée de la Cour suprême du Canada, en 1988, la saga fut aussi teintée de vives tensions. «*La cause était historique dès le début, se rappelle M<sup>e</sup> Manning. Il y avait certes eu d'autres décisions importantes sur des questions sociales assez larges. Mais aucune n'atteignait le cœur même des mœurs de la société canadienne, et aucune n'impliquait une question aussi lourde émotionnellement. J'ai senti que j'étais nerveux. L'enjeu était majeur.*»

Le client, pour sa part, n'était pas non plus des plus faciles, confie l'avocat. «*Travailler avec Henry était ardu, puisqu'il voulait contrôler le dossier dès les procédures de première instance. Il voulait aussi avouer tous les faits que la Couronne alléguait pour le poursuivre. Il voulait laisser le jury décider, tout simplement. Je ne voulais toutefois pas procéder de cette façon, parce que nous serions devant un jury et qu'il y avait un argument juridique à présenter. Il fallait aussi penser à la possibilité que la décision soit portée en appel.*»

Par moments, la relation était tendue entre les deux individus, notamment lorsque Morgentaler a tenu un discours avant son procès voulant qu'aucun jury ne le déclarerait coupable (enregistrement que la Couronne n'a pas manqué de jouer pendant le procès). «*Nous étions en désaccord quant à plusieurs choses, mais je ne lui ai laissé le choix que sur deux questions: je lui ai donné le choix de témoigner ou non, et je lui ai donné le choix de plaider coupable ou non coupable. Et malgré tous ses défauts, il a respecté cela, peu importent les tensions que nous avons pu avoir*», confie M<sup>e</sup> Manning.

À l'instar du docteur Morgentaler et de ses collègues, M<sup>e</sup> Manning et sa famille ont eu aussi à faire les frais des vives tensions de l'époque.



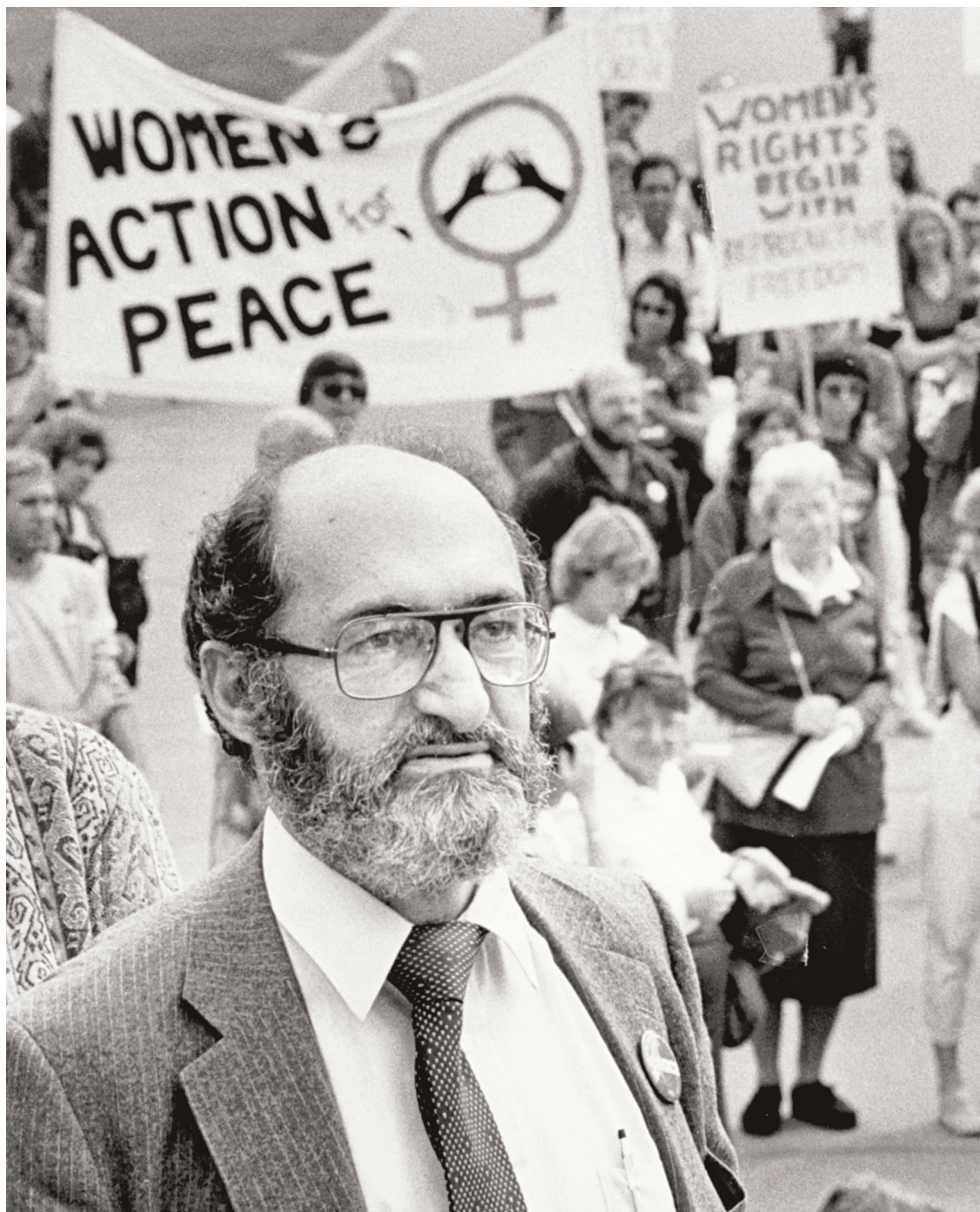
«*On m'a menacé et traité de démon. Ma fille s'était fait dire par une élève à son école que j'étais le parfait exemple de l'avocat du diable. Ma famille et moi étions préoccupés — non pas effrayés, mais préoccupés — par le fait que la question était très émotive.*»

## Arguments

Mais le parcours était tracé. L'avocat du docteur Morgentaler avait passé de longs moments à revisiter les conclusions de la Cour en 1976 et à mettre sur pied une stratégie de présentation de la preuve pour faire valoir ses arguments en regard de la Charte. Reprenant des passages de doctrine américaine, la décision *Roe c. Wade* de la Cour suprême des États-Unis, et élaborant une méthode de présentation de la preuve pointue, notamment pour faire valoir qu'il y avait atteinte à la vie, à la liberté et à la sécurité des femmes, M<sup>e</sup> Manning était déterminé à établir une base factuelle pour appuyer ses arguments théoriques.

«*La chose que je ne voulais pas entendre, c'est que mon argument était intéressant, mais que je n'avais rien pour l'appuyer. Il a fallu une longue préparation pour établir nos arguments en regard des violations à la Charte, et montrer que la loi empêchait les femmes d'exercer le plein contrôle sur leur corps, des dangers que cela pouvait avoir sur leur santé et sur leur sécurité. Il fallait reprendre nos arguments théoriques, notamment fondés sur l'égalité, et les ancrer dans une preuve établie. Il faut se rappeler que le champ était encore assez vaste quant à l'interprétation de la Charte. Ce que nous allions faire marquait aussi les analyses futures.*»

La décision de la Cour, donnant raison aux arguments de Morgentaler, a eu l'effet d'une bombe, affirme M<sup>e</sup> Manning.



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

La Charte canadienne des droits et libertés a changé la destinée du D<sup>r</sup> Morgentaler. Mais lui, par ses arguments, en a en retour étendu la portée. Ci-dessus, il participe à une manifestation, en 1983.

«*Lorsque j'ai entendu le juge Robert George Brian Dickson annoncer que l'appel était accueilli, je fus envahi d'une vive émotion. Mais lorsque j'ai repris mes sens, et que j'ai entendu le raisonnement de la Cour, j'ai compris qu'un important précédent venait d'être établi. Voir la Cour suprême invalider une loi du Parlement en invoquant qu'elle ne fonctionnait pas en pratique et qu'elle était inconstitutionnelle était énorme.*»

Pour M<sup>e</sup> Pearl Eliadis, présidente du Comité consultatif du Barreau sur les droits de la personne, l'héritage du docteur Morgentaler ne fait aucun doute.

«*Il me semble que le service qu'il a rendu aux Canadiens — et particulièrement aux Canadiennes — est de démontrer ce qu'une personne déterminée peut accomplir presque à elle seule,*

souligne-t-elle. L'échange entre la loi, ce qui est moral et ce qui peut contribuer à l'égalité en son sens profond fait partie des leçons que nous avons retenues de lui. Bref, celui-ci nous a montré que les droits de la Charte vont plus loin que de se conformer au droit positif. Il a changé notre compréhension de la relation entre les libertés civiles et la loi.»

Mais est-ce la Charte qui a changé la destinée du docteur ou serait-ce plutôt lui qui en a changé la portée? «*La Charte a donné une permission aux juges de prendre des considérations qui reflétaient de plus en plus les valeurs sous-jacentes de la société occidentale. Et un grand avantage du Canada est qu'aujourd'hui, la plupart des juristes s'entendent sur la notion que la Constitution est un "arbre*

vivant", appelé à évoluer avec notre société. Morgentaler nous a aussi menés à cette conception», croit M<sup>e</sup> Eliadis.

«*Quiconque se voit poursuivi encore et encore par un système oppressif et réussit non seulement à être acquitté mais aussi à gagner l'ultime bataille contre ses adversaires risque fort de marquer l'histoire, renchérit pour sa part M<sup>e</sup> Manning. Je crois que le docteur aura eu besoin de la Charte pour gagner, mais aussi que, sans lui, la Charte n'aurait peut-être pas été perçue de la même façon. Ils se doivent un peu à l'un et l'autre, en quelque sorte.*»

«*Des commentaires? Des suggestions pour Les idées en revue? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com*»

## PROTECTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

## Une réaction fondée sur la confusion

MARCEL GROLEAU

Président général, Union des producteurs agricoles

**D**ans son texte paru dans *Le Devoir* du 8 août dernier, le professeur Bernard Vachon réagit négativement à un article du journaliste Marco Bélair-Cirino, dans lequel j'indique, notamment, que des conseils municipaux n'hésitent pas à imposer des limites aux activités agricoles à la suite de plaintes de citoyens au regard de certains désavantages pourtant liés à des pratiques légitimes de l'agriculture, dont les odeurs, le bruit, la poussière, etc. Selon M. Vachon, «*porter le blâme de cette situation* [la précarité de la zone et des activités agricoles] *sur les autorités municipales seulement, c'est se tromper de cible.*»

Je crois sincèrement que cette réaction s'explique en bonne partie par le titre de l'article de M. Bélair-Cirino (*L'UPA demande à Québec de mettre à terre le pouvoir des municipalités*) et son introduction («*réduire en bouillie les pouvoirs des municipalités*»). Tous les deux ne sont pas représentatifs de mes propos.

Mon propos était très ciblé et ne visait que la protection des activités agricoles, ce que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ne permet pas vraiment de faire malgré son nom. C'est comme

si on croyait qu'en protégeant le territoire, on protégeait automatiquement les activités agricoles qui s'y réalisent. Or, les nombreux règlements de zonage de production ou de nuisance visant les activités agricoles, pourtant légitimes en cette zone, démontrent bien qu'il faut faire plus si l'on veut y assurer la pérennité de ces activités. Et plus la zone agricole est habitée par des non-agriculteurs, plus il est nécessaire d'y sécuriser les activités agricoles. C'était là l'essentiel de mon propos.

## Rareté des terres

Le texte de M. Vachon nécessite néanmoins une réponse, car il confond nos préoccupations concernant le pouvoir des municipalités de réglementer les pratiques agricoles et nos positions sur la pérennité du territoire et des activités agricoles, un sujet beaucoup plus large qui fait appel à une multitude d'enjeux. D'autant que plusieurs des arguments qu'il soulève pour illustrer cette réalité rejoignent ceux de notre organisation au chapitre, notamment, du gaspillage des terres comme tendance alarmante du développement urbain des dernières décennies. Nos démarches pour un gel complet du dé-

zonage agricole sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), aux côtés d'organisations comme la Coop fédérée, Equiterre, la Fondation David Suzuki, Nature Québec, l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux en environnement et Vivre en Ville, vont d'ailleurs dans ce sens.

Les espaces actuellement disponibles en zone blanche [...] sont suffisants pour assurer un développement résidentiel

Il m'apparaît également pertinent de compléter certains de ses propos. Il est ainsi vrai que seulement 53% de la zone agricole au Québec est occupée par des exploitations agricoles. Il faut toutefois considérer qu'elle comporte de multiples milieux naturels (lacs, cours d'eau, milieux humides, boisés, etc.) et de nombreux usages non agricoles (commerces, industries, infrastructures d'utilité publique, d'énergie,

de transport, de communication, etc.).

La zone agricole est aussi habitée par de nombreux résidents, traversée par de multiples routes (une autoroute occupe jusqu'à 12 hectares par kilomètre) et parsemée de contraintes naturelles limitant la pratique de l'agriculture (affleurements rocheux, etc.). Tous comprendront qu'il est très difficile de faire pousser des radis sous un pylône d'Hydro-Québec ou dans une sablière.

Au final, 4% seulement de la zone agricole québécoise «*exploitable*» est inexploitée, la plupart du temps des terres à faible valeur agronomique ou déjà entre les mains de promoteurs immobiliers. Cette précision, jumelée au fait que la zone agricole ne constitue que 2% du territoire québécois (contre 45% aux États-Unis et 58% en France), tend à démontrer la très grande rareté de cette ressource.

Quant au morcellement des terres, l'UPA y est favorable s'il s'agit de projets destinés à des fins d'exploitation agricole. Il importe toutefois de faire le tri entre les projets favorisant véritablement le développement agricole d'une communauté et ceux n'étant que prétexte temporaire à l'ajout de nouvelles maisons en zone agricole, de routes pour s'y rendre et de commerces pour répondre aux nouveaux besoins. Et c'est dans ce contexte que s'impose la protection non seulement du territoire, mais aussi des activités agricoles.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartographe), information générale : Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dufresne et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle : Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungar et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier, Karl Retino-Parazelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Béreter (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## ANTICOSTI

SUIITE DE LA PAGE 1

toire plus que singulière, seul son nom, un peu magique, nous dit quelque chose. Elle fut d'abord fréquentée par les Autochtones, puis investie par des Terre-Neuviens, des Gaspésiens, des Acadiens, qui s'y installèrent et fondèrent Fox Bay, Baie-Sainte-Claire, Anse-aux-Fraises. Jusqu'à ce qu'un chocolatier de France, enjôlé par l'île-paradis, en acquière la propriété à la fin de 1895 et en fasse sa chose, sa petite République, qui eut même, un temps, sa monnaie. Henri Menier et son chargé de pouvoir, Georges Martin-Zédé, y régnèrent en rois et maîtres pendant trois décennies, y installant une sorte de régime féodal.

Le chocolatier légua à la postérité un village appelé Port-Menier, aujourd'hui l'unique communauté de l'île. À l'époque, Port-Menier devint une sorte d'avant-garde de modernité, avec un port d'importance, une usine de papier, une forge, la mise en conserve du homard, le téléphone et même une automobile, l'une des premières à avoir circulé au Québec!

## Le legs d'Henri Menier

Le Navajo amorce une interminable descente dans les nuages, on aperçoit pendant deux secondes l'île au trésor, on vole au-dessus du nid de chevreuils. L'aéronef cherche la piste, fouille, perçant les strates de brume et de poisse, ça n'en finit plus, on se prend à implorer on ne sait trop qui, on ne sait trop quoi, plus personne ne parle dans le minihabitacle, on serre quelque chose, sac à main, sac à dos ou peut-être une main amie. Ça y est, on touche terre, on est bien sur le plancher des cerfs de Virginie, des renards argentés et de quelques humains, souvent désargentés. Ces pilotes-là sont des as. On les embrasserait.

Et voilà qu'on débarque et qu'on marche sur le mythe... et sous la pluie. Le souvenir et l'œuvre d'Henri Menier sont inscrits partout dans le paysage. Vestiges de son château, entretenus comme des reliques, un canal d'eau qui traverse le village et des cervidés un peu effrontés qui viennent manger à votre porte. Car c'est lui qui les introduisit sur l'île, ne sachant qu'il en modifierait à jamais la morphologie.

Sans prédateurs, les cerfs se sont multipliés sans frein et l'ont grignotée au sens littéral. Depuis des années, on s'échine à reboiser Anticosti.

À celui de Menier succèdent d'autres règnes, sans partage aussi. Celui de la Consolidated Paper, puis du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, quand le gouvernement québécois acheta l'île en 1974. Anticosti est toujours passée d'un sauveur à un autre, pour ainsi dire. Depuis 1982, année où elle acquit le statut de municipalité, la pointe ouest de l'île relève du conseil municipal tandis que la majeure partie du reste de l'île relève de la puissante Société des établissements de plein air du Québec, la SEPAQ.

## Chercheurs d'infini

Si, en son âge d'or, l'île d'Anticosti compta jusqu'à 450 résidents permanents, auxquels s'ajoutaient 1500 bûcherons venus de partout, été comme hiver, n'y restent plus aujourd'hui qu'entre 150 et 220 habitants, le chiffre varie selon celui ou celle à qui l'on s'adresse. La moitié des résidents sont originaires de l'île, l'autre moitié, de l'extérieur.

Depuis toujours, le caillou perdu attire les marginaux de tous poils, venus se guérir, se refaire une virginité, se nettoyer le corps et l'esprit dans

cette contrée de recommencement du monde. Il attire les chercheurs d'infini, ceux et celles qui croient, comme les moines et les ermites, que l'isolement rapproche des dieux et qu'une autre vie est possible. Éric Perreault a quitté Laval il y a quelques années, aspirant à une autre existence que celle de son père, passée chez Purolator. Il s'est inventé sur l'île un travail de fermier et un quotidien d'anticonsommateur. Sébastien De Nobile a quitté Trois-Rivières pour revenir sur l'île où il a vu le jour. Il anime la radio communautaire de Port-Menier. «Je suis un solitaire, un rêveur», dit-il simplement. Peter Shulke, né dans l'ex-Allemagne de l'Est, dirige l'Hôtel de l'Île l'été, et navigue dans les Bahamas l'hiver.

Anticosti aime aussi, bien sûr, les passionnés, les fous, les dingues de la nature. Comme Roger Chenel, infirmier au dispensaire depuis des années, qui s'y est installé pour deux raisons: «La médecine de brousse qu'on pratique ici. Et la nature vierge.» «Il y a un côté lumière et un côté ombre à cette île», poursuit-il. «Il y a des gens que cet isolement extrême comble de joie de vivre, d'autres que le même isolement rend dépressifs. Parce qu'il n'y a rien ici pour s'étourdir de soi. Seulement la nature brute et grandiose.»

Danièle Morin, incontournable personnage et encyclopédie de l'île, qui a les yeux comme la mer, un corps de kayakiste émérite, travaille chaque jour à mettre en valeur les splendeurs d'Anticosti. Originaire de Québec, technicienne de la faune, elle y vit depuis 25 ans. «On peut voir tout et son contraire en ce pays. La liberté et la prison. Ça fluctue selon les jours, les périodes de la vie. Pour moi, la liberté continue de l'emporter sur la prison.»

C'est ça vivre à Anticosti. Furieuse liberté dans l'air sauvage. Et dépendance de tout, et d'abord du ciel et de la mer. Une île sans demi-mesure. Justement, en ce jour de mai, dehors on ne voit ni ciel ni terre. Les vagues font deux mètres, le bateau qui dessert l'île sera en retard de 18 heures. Tous les vols sont annulés. Anticosti est coupée du monde. Haussement d'épaules généralisé, c'est la vie! Ça soude comme rien au monde ne soude. Comme une solidarité de la résistance. Qu'on vive encore sur l'île ou non. Un pour tous, tous pour un. Anticostien pour toujours.

Collaboration spéciale  
Le Devoir

Demain, Port-Menier, seul village d'Anticosti, traverse une mauvaise passe



«Il y a un côté lumière et un côté ombre à cette île», dit Roger Chenel, qui travaille comme infirmier au dispensaire d'Anticosti.

## GIBRALTAR

SUIITE DE LA PAGE 1

contrôles supplémentaires», a indiqué Downing Street.

«Nous sommes maintenant en train d'examiner les recours d'ordre juridique à notre disposition», a dit le porte-parole. «Ce serait une démarche sans précédent, donc nous voulons l'examiner avec attention avant de prendre la décision d'engager des poursuites», a-t-il ajouté, sans préciser quelle serait l'instance choisie pour une telle action.

Le ministère espagnol des Affaires étrangères a répondu qu'il ne «renoncerait pas» à ces contrôles, soulignant qu'ils étaient obligatoires étant donné que Gibraltar, comme le Royaume-Uni, n'appartient pas à l'espace Schengen, qui comprend les territoires de 26 États européens qui ont signé une entente pour éliminer les contrôles frontaliers.

L'Espagne a également annoncé étudier la possibilité de porter le contentieux sur Gibraltar devant les Nations unies ou la Cour internationale de justice de La Haye, sur des points de souveraineté concernant l'enclave rocheuse.

Madrid envisage en outre de faire front commun devant les instances internationales avec l'Argentine, qui revendique la souveraineté sur les

îles Malouines, un autre territoire britannique, situé dans l'Atlantique sud. «Entre les Malouines et Gibraltar il y a des éléments communs», a estimé le ministère espagnol des Affaires étrangères.

«Nous ne sommes pas inquiets [...] car nous savons que le droit est de notre côté», a réagi lundi un haut responsable du ministère, Ignacio Ibanez, directeur général pour les Affaires étrangères, interrogé sur la radio BBC.

## Tensions récurrentes

Cédé en 1713 à la Grande-Bretagne aux termes du traité d'Utrecht, Gibraltar, un territoire de 7 km<sup>2</sup> peuplé de 30 000 habitants situé dans le sud de la péninsule ibérique, est au centre de tensions ré-

currentes entre Londres et Madrid, qui en revendique la souveraineté.

L'Espagne affirme n'avoir cédé à perpétuité à Londres que la ville et le château de Gibraltar, ainsi que le port et les fortifications, mais pas ses eaux, ce qui entraîne régulièrement des différends liés aux droits de pêche.

Fin juillet, les autorités de Gibraltar ont ainsi coulé en Méditerranée, au large des côtes du rocher, des blocs de béton formant un récif artificiel supposé servir de refuge à des espèces sous-marines. L'Espagne affirme qu'il s'agit d'une entrave au travail de ses pêcheurs.

De longues files d'attente se sont alors formées à la frontière entre l'Espagne et Gibralt-

tar, qui a immédiatement accusé Madrid d'avoir multiplié les contrôles par mesure de représailles. La situation s'est envenimée quand Madrid a dit envisager un péage de 50 euros pour entrer et sortir de ce territoire, bulle de prospérité à côté d'une Espagne en crise.

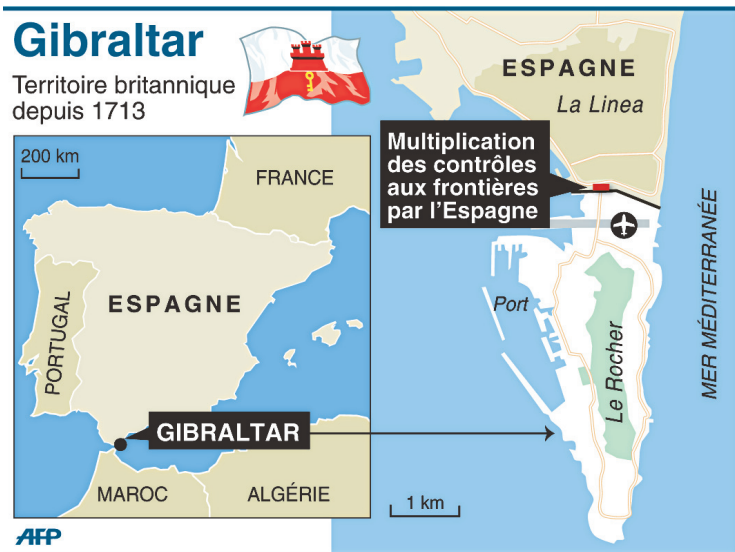
## Manœuvres militaires

Dans ce climat tendu, des navires de guerre britanniques ont commencé à appareiller lundi d'Angleterre pour des manœuvres en Méditerranée, au cours desquelles une frégate, le HMS Westminster, doit faire escale à Gibraltar.

Ces exercices «Cougar 13», qui se déroulent en Méditerranée et dans le Golfe et impliquent quatre navires de guerre, sont prévus de longue date selon Londres, mais ils ont été interprétés dans la presse espagnole comme étant une tentative d'intimidation britannique.

Le HMS Westminster doit quitter Portsmouth (sud de l'Angleterre) mardi pour atteindre Gibraltar d'ici à une semaine, selon le ministère britannique de la Défense. La frégate a été précédée lundi du porte-hélicoptères HMS Illustrious, qui a quitté Portsmouth lundi matin. Le navire a été autorisé par l'Espagne à faire escale sur la base navale de Rota, dans le sud.

Agence France-Presse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les pannes dues à la défaillance du système de commande centralisée du métro de Montréal ont mécontenté des milliers d'usagers.

## MÉTRO

SUIITE DE LA PAGE 1

dique que le fournisseur Alstom partage la responsabilité pour les difficultés associées à ce contrat, dont la valeur est passée de 50,6 millions à 196,8 millions. L'implantation du système devait se faire en deux ans et demi, mais a finalement nécessité neuf ans de travaux, de 2003 à la fin de l'année 2012.

Jointe par Le Devoir, la firme Alstom a refusé de commenter le dossier, même si sa responsabilité est mise en cause dans la note de service de la STM.

## Des pannes qui font mal

Les sept pannes provoquées par les défaillances de la commande centralisée ont mécontenté des milliers d'usagers du métro, qui se sont défoulés sur les réseaux sociaux. La fiabilité du service est citée par les experts comme la principale marque de commerce de tout réseau de transports en commun.

«On a eu un début d'année difficile, c'est vrai, mais les choses semblent se tasser», dit Odile Paradis, porte-parole de la STM. Aucune autre panne d'importance n'a été provoquée par le système de commande centralisée du métro depuis le printemps dernier, selon elle. Un total de 64 arrêts de service de 20 minutes et plus sont survenus depuis le début de l'année 2013 — la plupart durant les premiers mois de l'année.

La commande centralisée contrôle toutes les activités du métro, comme l'ouverture des portes des voitures, les caméras de surveillance, le système de communication interne, la ventilation des stations et des voitures, etc.

## «Comme des cathédrales»

Les candidats à la mairie de Montréal disent croire en la bonne foi de la STM et de son fournisseur dans cette histoire. Ils disent comprendre le mécontentement des usagers du métro, mais sont convaincus que la société de transport et Alstom font tout ce qui est en leur pouvoir pour régler les bogues du système informatisé.

«C'est des contrats très difficiles. C'est un peu comme construire les cathédrales du Moyen-Âge. Les entreprises ne sont pas habituées à des changements de cette envergure-là», dit Marcel Côté, candidat à la mairie qui forme une alliance avec Vision Montréal, le parti de Louise Harel.

M. Côté, cofondateur du groupe Secor, a accompagné des dizaines d'entreprises qui mettaient en place des contrats comparables à celui de la commande centralisée du métro de Montréal. Il n'est pas surpris que le coût du contrat et la du-

rée des travaux aient été multipliés par quatre.

«L'approche qui consiste à choisir le plus bas soumissionnaire incite les fournisseurs à définir leurs projets de façon très étroite», note le consultant en gestion.

«On ne dépense pas suffisamment pour l'entretien de nos infrastructures. Il faut dépenser plus pour l'entretien du métro, des routes, des égouts, de l'informatique», souligne aussi M. Côté.

L'Équipe Coderre compte aussi s'assurer que la STM ait les moyens d'entretenir et de remplacer ses équipements, note Philippe Schnobb, responsable des transports au sein de la formation de Denis Coderre. Des investissements de 5,9 milliards sont prévus par la STM pour remplacer les équipements fixes du métro, au cours des prochaines années.

M. Schnobb rappelle que la plupart des arrêts de service (51%, selon la STM) sont causés par des usagers du métro, qui, par exemple, laissent tomber des téléphones ou des parapluies sur les voies. La STM a entrepris de mieux informer les clients sur les causes des arrêts de service, entre autres par l'entremise de Twitter.

## Un contrat pour les voitures du métro

Le contrat de remplacement de la commande centralisée du métro a donné lieu à une bataille juridique faite de poursuites, de menaces et de contre-accusations entre la STM et Alstom, de 2003 à 2010. Les deux parties se renvoyaient la balle pour les difficultés techniques et les délais de livraison du système informatique.

«Une analyse de différentes options a démontré qu'il était plus coûteux pour la STM et risqué pour la problématique d'obsolescence des équipements existants d'annuler le contrat que de poursuivre le projet», indique la note de service de la STM obtenue par Le Devoir.

La guerre a pris fin en mars 2010 après la publication d'un rapport du vérificateur Jacques Bergeron, qui invitait la STM et son fournisseur à collaborer. «Ça demandait de la bonne foi de part et d'autre. On a eu tout intérêt à mettre de l'eau dans notre vin», dit M<sup>me</sup> Paradis.

Les deux parties ont si bien collaboré que la STM a accordé en 2011 au consortium Alstom-Bombardier le mandat de fournir 500 nouvelles voitures pour le métro de Montréal, au coût de 1,2 milliard. Les accorages avec Alstom au sujet de la commande centralisée du métro font partie du passé, fait valoir M<sup>me</sup> Paradis. Le fournisseur collabore entièrement avec la STM, explique-t-elle.

Le Devoir

## Rectificatif

Dans notre édition du jeudi 8 août, sous la rubrique Lettres, un titre présente erronément l'organisme Médecins du monde comme étant contre l'euthanasie. En fait, il s'agit plutôt de l'Association médicale mondiale, comme le

texte de la lettre publiée l'indiquait bien. Médecins du monde ne s'est jamais prononcé sur la question de l'euthanasie, son travail consistant plutôt à apporter des soins de santé aux populations dans le besoin partout dans le monde. Nos excuses pour cette confusion.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390